



LE MINISTRE DES ARMÉES

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Paris, le 20 JAN. 2020

1920001200
N° DEF/SGA/DPMA/SDMAE/BAPI
N° MENJ/DGESCO ADJ/2019-0023

NOTE

A l'attention de

Mesdames les Rectrices et Messieurs les Recteurs d'académie

- OBJET** : Service national universel - Intégration des trinômes académiques dans le dispositif, au titre des missions d'intérêt général d'enseignement de défense
- REFERENCE(S)** : a) Article L-312-2 du code de l'éducation ;
b) protocole interministériel du 20 mai 2016, développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale ;
c) convention cadre du 22/11/2017 relative à l'action des trinômes académiques.
d) dispositions régissant le service national universel
- P. JOINTE(S)** : Exemple de convention d'accueil des jeunes réalisant une mission d'intérêt général

Le Service national universel (SNU) est un projet d'émancipation et d'engagement des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Il a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et territoriale, accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, et favoriser le développement d'une culture de l'engagement.

Sa montée en puissance a été confirmée et concernera pour l'année 2020, 20 000 à 30 000 jeunes volontaires, sur l'ensemble du territoire national. Ce dispositif comprend quatre phases distinctes :

- une **phase préalable d'information et de préparation** en direction des jeunes et de leurs familles ;
- un **séjour de cohésion** de deux semaines, fondé sur la mise en activité, effectué dans la 16^e année et/ou après la classe de 3^e ;

- une **mission d'intérêt général** fondée sur des modalités de réalisation variées, d'une durée de 12 jours ou de 84 heures perlées tout au long de l'année scolaire, en cohérence avec la construction du projet personnel et professionnel ;
- une phase facultative d'**engagement volontaire**, fondé sur des dispositifs existants.

La mission d'intérêt général poursuit 3 objectifs :

- permettre une meilleure insertion des jeunes dans la société ;
- développer la culture de l'engagement et le sens de l'intérêt général ;
- renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes.

Sa préparation commence dès le séjour de cohésion lors du module « découverte de l'engagement » et se poursuit après le séjour de cohésion par la mise à disposition d'informations supplémentaires auxquels les jeunes volontaires auront accès.

Comme le précise le cahier des charges 2019 du SNU, « les missions proposées s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre d'un service d'intérêt général, sans distinction de la personne morale qui le met en œuvre. Si leur périmètre est assis sur les services déconcentrés et les collectivités territoriales, il inclut également d'autres formes de structures, établissements publics territoriaux et associations agréées. Les jeunes volontaires pourront indiquer dans le système d'information dédié, et en lien avec les encadrants qui les auront suivis pendant leur séjour de cohésion, leurs domaines de préférence pouvant relever, par exemple, des domaines suivants : défense et sécurité nationales, solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire. »

Les trinômes académiques ont toute légitimité à prendre part à ces missions d'intérêt général : tout d'abord, ils couvrent tout le territoire et conduisent des actions de terrain au plan départemental et régional. Ils offrent l'exemple d'un partenariat efficace entre le monde de l'éducation et celui des armées grâce au soutien et à l'engagement constant de ses trois composantes défense, éducation nationale et auditeurs de l'Institut des hautes études de la défense nationale. Ils participent enfin, par leur travail, à la sensibilisation des jeunes aux questions de défense et de sécurité.

En s'appuyant sur la typologie des catégories d'activités, élaborées dans le cadre de la feuille de route confiée aux trinômes, ces derniers seront à même d'identifier les activités pouvant faire l'objet d'une mission d'intérêt général durant l'année scolaire 2020-2021 telles que :

- les rallyes citoyens ;
- l'organisation d'une cérémonie de commémoration locale ou nationale ;
- la réalisation de reportages sur la tenue d'actions d'enseignement de défense conduites par les trinômes académiques ;
- la réalisation d'une lettre d'informations du trinôme ;
- à l'occasion d'un évènement conduit par un trinôme et si le thème s'y prête, la construction d'un partage d'expérience sur le SNU (réalisation d'un document support, préparation d'une table ronde, participation aux échanges ...).

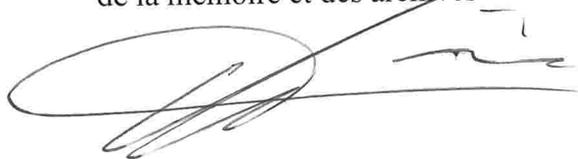
Une fois ce périmètre identifié, les trinômes souligneront les actions qu'ils envisagent et les détailleront sous forme d'une mission proposée. Plus avant, ils veilleront à indiquer quelle personne référente au sein du trinôme sera en mesure d'accompagner et d'encadrer les jeunes. Les membres des associations régionales de l'Union-IHEDN, compte-tenu de leur statut de bénévoles associatifs leur conférant une plus grande disponibilité, peuvent en ce sens être une ressource utile.

Les trinômes fixeront, par académie, le nombre et la nature des missions d'intérêt général d'enseignement de défense qui seront présentées au recteur d'académie et validées à l'échelon préfectoral.

Afin que cette offre de missions sur l'année scolaire 2020-2021 puisse être présentée aux jeunes qui effectueront le SNU en juin 2020, nous vous remercions de communiquer **au plus tard le 01/05/2020** votre offre de missions aux entités suivantes :

- pour le ministère des armées : à la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA), bureau des actions pédagogiques et de l'information, à l'adresse courriel suivante : dpma-bapi.correspondant.fct@intradef.gouv.fr
- pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse : au délégué pour l'éducation à la défense à l'adresse suivante delegue.defense@education.gouv.fr
- pour l'Union-IHEDN : à la commission des trinômes académiques.

Pour le ministère des armées
Le directeur des patrimoines,
de la mémoire et des archives



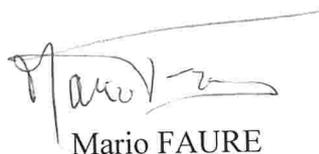
Sylvain MATTIUCCI

Pour le ministère de l'éducation nationale
et de la jeunesse
Le directeur général de l'enseignement scolaire



Edouard GEFFRAY

Pour l'Union des associations des auditeurs de
l'Institut des hautes études de défense nationale
Le Président



Mario FAURE